



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°AO/Z00/DBA/051/2023

**SÉLECTION D'UN PRESTATAIRE EN VUE DE LA MISE À DISPOSITION DE
CONCEPTEURS-DÉVELOPPEURS**

SEPTEMBRE 2023

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- son Siège basé à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire, installé à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

1.2 Contexte

La BCEAO dispose d'un système d'information composé d'applications réalisées en majorité par des équipes internes. Ces applications sont globalement développées en Java et reposent sur une architecture web. Elles sont hébergées de manière centralisée sur deux (2) sites de production.

1.3 Objet

L'objectif du présent appel à concurrence porte sur la sélection d'un prestataire, en vue de la mise à disposition de dix (10) Concepteurs-Développeurs de profil ingénieur informaticien à intégrer dans les groupes de projet pilotés par la Direction des Systèmes d'Information.

1.4 Conditions de participation

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondantes aux exigences des termes de référence.

Toutefois, les entreprises impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption ainsi que toute pratique collusoire, frauduleuse ou coercitive, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence. .

En outre, tout candidat en situation de conflit d'intérêt doit en informer la Banque dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit.

1.5 Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, la seule forme autorisée est le groupement solidaire.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra également indiquer le chef de file dudit groupement.

1.6 Sous-traitance

La sous-traitance n'est pas autorisée.

1.7 Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

I.8 Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date limite de leur dépôt.

I.9 Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

I.10 Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.11 Monnaie de soumission

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA.

Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.12 Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie dans le cadre de la présente acquisition, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

A ce titre, le cas échéant, les formalités d'obtention du titre d'exonération requis dans le cadre de l'exécution du présent marché seront accomplies en relation avec les services compétents de la BCEAO.

I.13 Propriété des documents et droits d'auteur

Les documents et les livrables du marché fournis par le Prestataire retenu dans le cadre de l'exécution de ses missions resteront la propriété de la Banque.

I.14 Modalités de paiement

Les soumissionnaires proposeront leurs meilleures conditions de paiement en fonction des éléments ci-après :

- les honoraires calculés en fonction des tarifs figurant dans son offre financière sur la base du nombre de jours ouvrables consacré par son personnel à la Banque Centrale ;
- le temps de travail consacré par son personnel à la Banque Centrale.

Il reste entendu que les règlements se feront après réalisation des prestations.

I.15 Présentation des soumissions

Toute proposition qui ne répondra pas explicitement aux exigences des présents termes de référence sera rejetée pour non-conformité.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les propositions, à tout moment, avant la signature du contrat.

I.16 Présentation des offres

Sous peine d'être considérées nulles, les propositions devront se présenter comme ci-après :

- une lettre de soumission ;
- un formulaire de soumission ;

-
- une présentation de la société ;
 - une proposition technique ;
 - une proposition financière.

I.17 Lettre de soumission

Les soumissionnaires devront produire une lettre de soumission selon le modèle joint en annexe 1 tout en précisant tous les éléments de leurs propositions qui les engagent contractuellement.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.18. Formulaire de soumission

Les soumissionnaires devront produire un formulaire de soumission selon le modèle joint en annexe 2. Ce formulaire devra être signé par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.19 Présentation de la société

Le Prestataire devra fournir les informations ci-après :

- présentation succincte de la société ;
- liste des références similaires ainsi que des attestations de bonne exécution desdits marchés ;
- attestation des Impôts ;
- attestation de l'institution de prévoyance sociale ;
- attestation d'immatriculation ;
- les états financiers certifiés des trois (3) dernières années (2020, 2021 et 2022).

I.20 Offre technique

Les offres techniques devront être présentées conformément aux dispositions ci-après :

- la méthodologie de mise à disposition du personnel ;
- l'organigramme ;
- le planning d'exécution ;
- les CV du personnel précisant les expériences sur les missions similaires avec les copies des diplômes et certifications ;
- tout autre document jugé nécessaire à la bonne compréhension et à la qualité de l'offre.

I.21 Offre financière

La proposition financière devra être exprimée en francs CFA, hors taxes et hors droits de douane. Elle devra inclure tous les frais de déplacement et de séjour.

Toutefois, la Banque Centrale ne s'occupera pas de l'organisation des déplacements et du séjour du prestataire, qui devra évaluer les frais y afférents et les inclure dans son offre financière.

Les conditions devront être détaillées (en nombre ou volume horaire et prix), en faisant ressortir notamment les éléments ci-après : honoraires, frais de déplacement, frais de séjour et frais de logistique (secrétariat, télécommunication, etc.).

Tout service proposé par le prestataire dans son offre et pour lequel aucun prix n'est fourni sera considéré comme inclus dans l'offre principale, et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

I.22 Date et lieu de dépôt des propositions

Les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard le **mardi 17 octobre 2023**, délai de rigueur.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

I.23 Evaluation des offres

Une Commission procédera à la vérification de conformité, à l'évaluation et au classement des propositions reçues.

Les critères d'évaluation des offres se présentent comme ci-après :

- la conformité administrative ;
- les références de missions similaires attestées par des lettres de bonne exécution ;
- la qualité technique des intervenants appréciée sur la base de leurs qualifications et expériences dans la conduite de prestations similaires ;
- la capacité financière ;
- la méthodologie et l'approche proposées ;
- le coût des prestations.

Les Prestataires ayant les meilleures offres pourraient être conviés aux négociations de leur proposition financière selon des modalités qui leur seront communiquées ultérieurement.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Cependant, des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité et des performances techniques et financières pourront être exigées de l'entreprise attributaire avant la signature du contrat de marché.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard à la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres sera effectuée sur la base de leur conformité aux spécifications techniques des Termes de Référence, d'une part, et de l'analyse ainsi que de la comparaison des prix proposés, qui s'effectueront au regard des critères économiques et financiers, d'autre part.

En cas d'erreurs arithmétiques, il sera procédé à des ajustements de prix. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fait foi.

A l'issue du processus de dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à cent pour cent (100%) des prestations requises pour le marché.

I.24 Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités techniques et financières du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle pourrait se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera l'offre classée deuxième, puis appréciera également la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

I.25 Attribution du marché

Conformément à la démarche TCO, le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale et non celle dont le montant est le plus bas.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler, le cas échéant, l'appel d'offres en rejetant toutes les soumissions, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Avant l'attribution du contrat, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure.

Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) pourra constituer un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle pourra inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.26 Publication des résultats et notification provisoire

Les résultats provisoires de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO à l'issue des processus de dépouillement des soumissions et de validation desdits résultats.

A cet égard, tout candidat peut former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats provisoires. Ledit recours ne peut porter que sur l'attribution du marché.

Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

Dans l'attente de l'issue d'un éventuel recours, une notification provisoire sera adressée au soumissionnaire pressenti.

I.27 Notification définitive du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat lui sera soumis pour signature.

La date de signature dudit contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.28 Délais - Pénalités de retard

Lorsque les délais contractuels de mise à disposition des Concepteurs-Développeurs sont dépassés, le Prestataire retenu encourt sans mise en demeure préalable, une pénalité par jour de retard égale à un pour mille (1‰) qui sera retenue d'office sur les sommes qui lui sont dues mensuellement.

Toutefois, le montant total des pénalités qui seront appliquées n'excédera pas cinq pour cent (5%) du montant global du marché.

I.29 Confidentialité

Dans le cadre de la présente procédure, chaque partie s'engage à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le prestataire sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution de ses prestations ;

-
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
 - prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
 - restituer ou détruire, sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution de la présente mission ou à la date de prise d'effet de la protection, les documents, rapports et données et autres informations qu'elle juge confidentiels.

I.30 Litiges et contestations

I.30.1 Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre *ad hoc* désigné conformément à ce règlement.

I.30.2 L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), et selon le droit sénégalais.

I.30.3 Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

I.31. Informations complémentaires

I.31.1 Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int.

La Banque Centrale répondra à ces demandes de renseignements au plus tard cinq (5) jours avant la date limite de remise des propositions.

Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai susmentionné ne sera pas prise en compte.

I.31.2 Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse **www.bceao.int**. A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

DEUXIÈME PARTIE : TERMES DE RÉFÉRENCE

II.1 Profil du prestataire

Toute forme d'entreprise pouvant mettre à la disposition de la BCEAO des consultants Concepteurs-Développeurs.

Le prestataire devra avoir la capacité technique et financière nécessaire à l'exécution de sa mission et devra aussi justifier d'une expérience avérée dans la fourniture des prestations attendues et présenter des références similaires y afférentes.

II.2 Profil des Concepteurs-Développeurs

Le Prestataire retenu s'engagera, dans un contrat cadre de service, à mettre à la disposition de la BCEAO dix (10) Concepteurs-Développeurs titulaire chacun, d'un diplôme d'ingénieur ou équivalent et ayant des compétences dans les technologies, langages et outils ci-après :

- Technologies web : HTML, CSS, JAVASCRIPT ;
- Technologies JAVA /JEE / Spring / SpringBoot ;
- Technologies web services ;
- Langages : JAVA, PL SQL, ExtJs, Angular ;
- Outils de développement : IntelliJ, Eclipse, Maven ;
- Architecture microservices : Docker, Kubernetes, Kafka ;
- Usine de développements de logiciels : GIT, Jenkins, Archiva ;
- Qualité : SonarQube, Jmeter, JUnit, Cucumber ;
- IAM : Keycloak ;
- Méthodes d'analyse et de conception : Merise, UML ;
- SGBD : Oracle, SQL+, Mysql, PostgreSQL ;
- Serveur d'application : Apache, Tomcat, Jboss ;
- Systèmes d'exploitation : Linux, Windows ;
- Observabilité : ELK, Grafana.

II.3 Prestations attendues

Les Concepteurs-Développeurs auront pour mission de réaliser les codes des composants logiciels applicatifs dans le respect des spécifications souhaitées, des normes et des procédures. A ce titre, ils assumeront les responsabilités ci-après :

- élaborer des spécifications générales ;
- réaliser l'analyse technique et l'étude détaillée ;
- réaliser le prototypage ;
- élaborer les jeux d'essais pour les tests unitaires d'intégration ;
- réaliser les tests unitaires ;
- réaliser les tests de montée en charge ;
- réaliser les tests d'acceptation ;
- réaliser des modules (objets et composants logiciels) ;
- assembler des composants ;
- rédiger la documentation.

Les Concepteurs-Développeurs travailleront dans des groupes de projet placés sous l'autorité du Directeur des Systèmes d'Information et la supervision fonctionnelle des Chefs de projets internes à la BCEAO.

II.4 Liste des projets informatiques concernés

La liste des projets informatiques concernés sera communiquée, à la demande, aux prestataires intéressés par le présent appel d'offres.

II.5 Durée du contrat

Les ressources sollicitées devront être mises à la disposition de la BCEAO dès la prise d'effet du contrat cadre, pour une durée de trois (3) ans.

II.6 Honoraires

Les honoraires du prestataire seront déterminés sur la base du temps effectivement passé par ses agents sur des projets gérés par des Chefs de projets internes à la BCEAO.

II.7 Lieu de prestation

La prestation aura lieu dans les locaux du Siège de la BCEAO, sis à l'avenue Abdoulaye FADIGA, à Dakar (Sénégal).

II.8 Contrat de marché

La réalisation des prestations de services objets du présent appel d'offres est subordonnée à la signature d'un contrat de marché entre la BCEAO et le prestataire retenu.

II.9 Assurances

Le prestataire devra souscrire, à sa charge, des polices d'assurance de responsabilité professionnelle valables pendant toute la durée du contrat.

Annexe 1 : Lettre de soumission

Lieu, Date

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS**E-mail : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int****Objet : Sélection d'un prestataire en vue de la mise à disposition de
Concepteurs-Développeurs**

Nous soussignés,..... soumettons par la présente, une offre de prix pour la mise à disposition de dix (10) Concepteurs-Développeurs pour un montant de FCFA ouEuros.

Nous soumettons notre proposition en association avec :(insérer la liste avec le nom en toutes lettres et l'adresse de chaque consultant associé.)

La durée de validité de notre soumission est de cent vingt (120) jours pour compter du (indiquer la date).

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

Annexe 2 : Formulaire de soumission

Nous soussigné,respectons les critères ci-après :

Eligibilité

Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt et notre entreprise ne fait pas l'objet d'une suspension par BCEAO. (*Préciser la situation de conflits d'intérêt le cas échéant*)

Nous ne sommes pas impliqués dans le blanchiment des capitaux.

Recevabilité

Notre offre est exhaustive et est signée par la personne habilitée.

Nous ne participons pas, en qualité de candidat ou sous-traitant, à plus d'une offre dans le cadre du présent appel à la concurrence.

Conformité administrative

Nous sommes en règle avec l'administration de notre pays. A ce titre, nous vous communiquons ci-après les informations y afférentes :

Nom du document administratif	Numéro du document	Date de délivrance	Autorité signataire
Attestation de non faillite			
Quitus fiscal			
Attestation des services sociaux			
Registre de commerce			

Nous nous engageons à compléter les pièces administratives non fournies au plus tard à l'attribution du marché.

Conformité technique

Notre entreprise s'engage à exécuter le marché conformément aux termes de référence avec le personnel ci-après :

Noms et prénom des Concepteurs-Développeurs	Diplôme	Année d'expérience	Langages et outils maîtrisés
<i>A renseigner</i>			

Conformité financière

Nous nous engageons à fournir toutes les informations nécessaires à l'analyse de la raisonnable des prix.

En outre, nous allons accepter toutes les corrections faites dans le cadre de l'évaluation des offres.

Qualification

Nous avons la qualification technique et financière nécessaire à l'exécution de ce marché et les pièces justificatives sont jointes à notre offre.

Critères	Données requises (À remplir en précisant la part qui revient à chaque membre du groupement)
Expérience générale	<i>(Date de création et domaine d'intervention)</i>
Expérience spécifique	<i>(Marchés similaires, années de réalisation, Cocontractant)</i>
Personnel	<i>(Personnel d'appui au siège, Nom et prénom, poste, nombre d'année d'expérience dans le domaine)</i>
Chiffre d'affaires	<i>(Chiffre d'affaires annuel moyen des trois dernières années)</i>
Capacité financière	<i>(Montants de la capacité d'autofinancement figurant dans les états financiers des trois (3) dernières années)</i>
Capitaux propres	<i>(Montants des capitaux propres des trois (3) dernières années)</i>
Total du bilan	<i>(Montant du total bilan des trois (3) dernières années)</i>
Résultat net	<i>(Montant du résultat net des trois (3) dernières années)</i>

Nom et titre du Signataire mandaté